

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Ce cours s'inscrit dans la fonction de travail de l'agent de planification au Bureau des méthodes et agent de qualité. Il contribue à développer progressivement votre capacité à vérifier la conformité des caractéristiques dimensionnelles et géométriques des composants d'aéronefs et en assurer la qualité.

Sa réussite est nécessaire pour suivre les cours *Gestion de la qualité* (280-635-EM), *Planification en série* (280-538-EM), *Projet d'outillage* (280-503-EM).

Au terme de ce cours, l'étudiant aura développé :

- Planification de la séquence logique d'inspection.
- Inspection de composants avec outils usuels.
- Rédaction d'un programme d'inspection assisté et validation sur machine d'inspection tridimensionnelle.
- Vérification de la conformité du matériau, du traitement thermique, de l'état et de la finition du composant.
- Rédaction d'un rapport d'inspection, d'un rapport de non-conformité.
- Inspection non destructive

Ce plan de cours doit être conservé par l'étudiant tout au long de ses études, car il sera utile au moment de l'activité d'intégration

OBJECTIF(S) MINISTÉRIEL(S) OU COMPÉTENCE(S)

011T Assurer la conformité des caractéristiques dimensionnelles et géométrique des composants d'aéronefs; Vérifier le respect des tolérances.

0128 Assurer le contrôle de la qualité; Procéder à l'inspection des produits fabriquer par l'entreprise.

STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

- Démonstration avec outillage utilisé pour l'inspection.
- Les travaux d'inspection se feront en équipe de deux maximum
- Études de cas et présentation orale
- Logiciel d'inspection sur COSMOS
- Démonstration d'essais destructifs et non destructifs

PLANIFICATION DU COURS

Objectif d'apprentissage	Contenu	Activités d'étude personnelle
1. Planifier les étapes d'inspection	1.1 Interprétation du dessin de définition des pièces à inspecter. 1.2 Choix de l'instrumentation et des montages d'inspection selon la précision et la géométrie des pièces. 1.3 Vérification de la calibration et des dates de péremption des instruments de mesure. 1.4 Planification de la séquence logique d'inspection, rédaction d'un programme d'inspection assistée et simulation sur machine CMM. 1.5 Planification des étapes requises et choix de l'équipement d'inspection non destructive.	Lecture des notes de cours. Écrire l'organigramme du programme.
2. Effectuer l'inspection dimensionnelle manuellement et assistée par ordinateur.	2.1 Inspection visuelle de chaque pièce. 2.2 Vérification de la conformité du matériau, du traitement thermique, et de l'état de la finition de chaque surface des pièces. 2.3 Manipulation des pièces à contrôler et de l'équipement de façon sécuritaire. 2.4 Utilisation d'une machine à mesurer les coordonnées et du comparateur optique. 2.5 Mesure ou évaluation des finis de surface. 2.6 Relevé de données statistiques conformément aux méthodes (CSP). 2.7 Réalisation de l'inspection non destructive.	Lecture des notes de cours. Lecture des notes de cours sur les tolérances géométriques. Pratiquer les exercices de calculs statistiques.
3. Rédaction du rapport d'inspection et d'un rapport de non conformité, s'il y a lieu.	3.1 Prendre une décision afin d'accepter ou de rejeter la pièce à contrôler. 3.2 Participation à la décision afin de corriger et de prévenir la non conformité des pièces. 3.3 Rangement et protection de chaque pièce.	Lecture des notes de cours sur les cartes de contrôle. Exercices à faire sur les cartes de contrôle.
4. Effectuer l'inspection non destructive.	4.1 Inspection par teinture pénétrante. 4.2 Initiation aux autres techniques d'essai.	Recherche sur le site web sur le contrôle non destructif. Lecture des notes de cours.

SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation	Objectif(s) d'apprentissage	Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen)	Pondération (%)
Exercice pratique 1	Par équipe de deux à partir du dessin de définition	1.1; 1.2; 1.3; 1.4 2.1; 2.2; 2.3; 2.5 3.3	Semaine 5	5%
Exercice pratique 2	Par équipe de deux à partir du dessin de définition	1.1; 1.2; 1.3; 1.4 2.1; 2.2; 2.3; 2.5 3.3	Semaine 8	10%
Exercice pratique 3	Par équipe de deux à partir du dessin de définition	1.1; 1.2; 1.3; 1.4 2.1; 2.2; 2.3; 2.5 3.3	Semaine 14	10%
Rédaction de programmes assistés	Par équipe de deux à partir du dessin de définition	1.4; 2.3; 2.4; 3.3	Semaine 5	10%
Prise de mesures	Par équipe de deux à partir du dessin de définition	1.1; 1.2; 1.3; 1.4 2.1; 2.2; 2.3; 2.5 3.3	Semaine 6	10%
Recherche sur essai non destructif + oral	Par équipe de deux	1.5; 2.1; 2.2; 2.7 4.1; 4.2	Semaine 14	15%
Statistiques et graphiques	Par équipe de deux	2.6; 3.1; 3.2; 3.3	Semaine 14	10%
Examen fin de session théorique	Individuel	2.6; 3.1	Semaine 15	10%
Examen fin de session pratique	Individuel	1.1; 1.2; 1.3; 1.4 2.1; 2.2; 2.3; 2.5; 3.3	Semaine 15	15%
Comportement	Individuel			5%

Total : 100%

CONDITIONS DE RÉUSSITE AU COURS

(1) Note de passage

La note de passage du cours est de 60%.

(2) Présence aux évaluations sommatives

Toute absence non motivée à un examen entraîne un échec à l'examen, la note zéro est attribuée.

Les absences motivées suivantes sont reconnues par le Département : raison médicale (certificat médical à l'appui); mortalité dans la famille immédiate; cause légale (preuve à l'appui); toute autre raison jugée acceptable par le professeur. Les motifs doivent être présentés au professeur dans les cinq jours ouvrables avant ou après l'examen.

Les calculatrices programmables ne sont pas tolérées aux examens.

(3) Remise des travaux

Tous les travaux doivent être remis à la date, à l'heure et au local désignés par le professeur. Tous les travaux remis en retard seront notés zéro (0).

(4) Présentation matérielle des travaux

Tous les travaux remis doivent respecter les normes de présentation matérielle des travaux établies par le professeur. Le non respect de ces normes peut retarder l'acceptation du travail ou affecter la note accordée.

(5) Qualité de la langue française

Évaluation formative

En construction aéronautique, l'évaluation du français se veut avant tout formative :

- construction par l'étudiant de lexiques à l'intérieur de notes et manuels de cours;
- refus d'un travail et obligation de le corriger;
- l'étudiant qui ne maîtrise pas suffisamment le français sera invité à s'inscrire au CAF.

Évaluation sommative

La cohérence, la clarté des idées et le choix judicieux du vocabulaire spécialisé seront évalués. Selon l'objet d'évaluation (exposé oral, rapport de laboratoire, travail de recherche, examen écrit, etc.), la portée de l'évaluation sommative du français peut être très variable et même conduire au verdict d'échec. Le professeur peut allouer jusqu'à 10% des points d'un travail à la correction des fautes de français (orthographe, syntaxe).

MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

Apporter les notes de cours COOP #4915.

MÉDIAGRAPHIE

CHEVALIER, A. et J. BOHAN. *Guide du technicien en fabrications mécaniques*, Paris : Hachette technique, 1992, 256 p.

KRAR, Stephen F., J. William OSWALD et Joseph E. SAINT-AMANT. *L'Ajustage mécanique*, 2^{ème} éd. Montréal : Chenelière/MCGraw-Hill, 1976, 530 p.

OBERG, Erik, Franklin D. JONES et Holbrook L. HORTON. *Machinery's Handbook*, 22^{ème} éd. New-York : Industrial Press Inc., 1984, 2512 p.

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au collège Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*, les conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant, la *Politique de valorisation de la langue française*, la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence*, les procédures et règles concernant le traitement des plaintes étudiantes.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site web du Collège à l'adresse suivante : www.college-em.qc.ca. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

AUTRES RÈGLES DÉPARTEMENTALES

(1) Présence aux cours

L'élève doit attendre 10 minutes avant de considérer le professeur absent pour la période de cours et doit se présenter à la deuxième heure de cours sauf si un avis d'absence a été émis.

L'étudiant est responsable de son absence. Il doit s'informer auprès des autres étudiants de la classe de ce qui a été fait durant son absence et des travaux qui ont été donnés pour se maintenir à jour avec le reste de la classe.

Il est de la responsabilité de l'étudiant(e) d'être présent(e) à tous ses cours et d'y participer activement.

Dès que les absences équivalent à 10 % des heures du cours, l'étudiant(e) recevra un avis l'informant de son dossier d'absences; lorsque les absences atteignent 20 % des heures du cours, l'étudiant(e) recevra un avis d'exclusion du cours.

La sanction pour cause d'absences se traduira par la note cumulée au moment de l'exclusion **ou** par la note de 55 % si la note cumulée dépasse 60 % au moment de l'application de ladite sanction.

Une absence justifiée par des raisons graves et pour laquelle l'enseignant(e) n'a pas pu offrir une activité de rattrapage ne pourra être comptabilisée aux fins de sanction.

L'étudiant(e) qui s'estime lésé(e) pourrait en appeler à l'adjoint(e) responsable du département concerné.

(2) Révision de note

La demande de révision de note qui n'est pas justifiée ne sera pas considérée par le Département. Elle devra donc préciser en détails et d'une manière claire les motifs de la demande et être accompagnée des documents pertinents. Si la demande consiste à vérifier le calcul de la note finale, l'étudiant doit indiquer le détail de son propre calcul.